

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan Eau : les Comités de bassin prêts à intensifier l'action sur les territoires

Après l'annonce du plan Eau par le Président de la République le 31 mars dernier, les présidents des 7 Comités de bassin de l'hexagone ont été conviés par la Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, Bérangère Couillard, à une réunion de travail et d'échanges en vue de sa déclinaison.

Ils soutiennent pleinement les 53 mesures du plan Eau qui reprennent leurs contributions adressées en fin d'année dernière dans le cadre de la consultation préalable et sont prêts à le traduire dans les prochains programmes d'intervention des agences de l'eau 2025 - 2030.

En propos liminaires, les présidents ou vice-présidents des Comités de bassin ont souligné leur satisfaction quant à la confiance faite par le chef de l'Etat d'en faire des échelons clefs de la déclinaison de ce plan, reconnaissant par la même, le rôle joué par les instances de bassin dans la construction du modèle français de l'eau.

Des enceintes de concertation pour les usages de l'eau

Après la sécheresse 2022 et ce début d'année encore fragile d'un point de vue hydrologique, l'adaptation au changement climatique ouvre une nouvelle page de la politique de l'eau en France. C'est pourquoi les présidents ont tenu à rappeler que les Comités de bassin, instances qui réunissent toutes les parties prenantes de l'eau¹, sont des enceintes essentielles pour poser de manière apaisée les termes du partage de l'eau et de la conciliation des usages avec la protection des ressources en eau. L'ensemble des Comités de bassin sont d'ailleurs déjà à l'œuvre pour l'actualisation de leurs plans d'adaptation au changement climatique d'ici l'été 2023. Ils déclineront chacun la trajectoire de sobriété fixée par le gouvernement.

Les 53 mesures du plan Eau constituent une amplification des stratégies d'actions déjà déployées par les agences de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. On peut citer par exemple le renforcement des actions en matière d'agroécologie

ou la mise en valeur des solutions fondées sur la nature telles la préservation et la restauration des zones humides pour qu'elles puissent contribuer à la régulation des cycles hydrologiques ou encore le stockage de l'eau dans les sols.

Les présidents de Comités de bassin saluent aussi la grande cohérence d'action du plan, qui appelle à une meilleure articulation entre les programmes d'intervention des agences de l'eau et l'action régalienne.

Des moyens financiers à la hauteur des enjeux

Pour autant, le cap fixé nécessite des moyens d'accompagnement sans précédent et en cela les présidents des Comités de bassin accueillent avec satisfaction le choix retenu de faire porter les financements nouveaux via un accroissement des recettes des agences de l'eau de près de 500 M€ d'ici 2025, avec de manière corolaire une suppression du plafond de dépenses dès 2024.

Cela répond à une attente formulée unanimement depuis de nombreuses années. Les Comités de bassin sauront prendre leurs responsabilités pour être à la hauteur des ambitions du gouvernement et des transformations qu'exige le défi climatique.

Cette dynamique entre dès lors en résonance avec les 12^{èmes} programmes en cours d'élaboration, avec une montée en puissance du grand mais aussi du petit cycle de l'eau afin d'inverser le déficit d'investissements dans les services publics d'eau et d'assainissement et de développer la réutilisation des eaux usées traitées et des eaux grises.

Compte tenu de l'urgence climatique et des craintes de pénurie d'eau, les Présidents de Comités de bassin ont déclaré à la Secrétaire d'Etat être ouverts à anticiper une montée en puissance des programmes d'intervention d'ici 2025, sous réserve que les moyens des agences de l'eau le permettent.

Ils ont ainsi appelé l'attention sur la nécessité de tenir le calendrier d'augmentation des moyens des agences de l'eau et sur l'opportunité de décisions relatives à la fiscalité et aux effectifs, indissociables de l'atteinte des objectifs fixés par le chef de l'Etat

Vers une réforme des redevances équitable et des moyens humains à la hauteur des ambitions

Ainsi, il s'agira de faire aboutir le projet de réforme des redevances pour disposer des leviers pour faire voter une augmentation des recettes tout en assurant un rééquilibrage des contributions des différents acteurs. La constitution d'un mode de financement spécifique de la biodiversité (nouvelle redevance assise sur l'atteinte à la biodiversité, ou crédits budgétaires) est rappelée comme une revendication constante des Comités de bassin. Elle est plus que jamais essentielle pour éviter que l'abonné domestique ne supporte de manière déséquilibrée l'augmentation des programmes des agences de l'eau. La réforme des redevances permet à pression fiscale constante d'introduire une nouvelle redevance environnementale répondant à cet objectif.

Enfin, l'augmentation du schéma d'emplois des agences de l'eau est absolument indispensable pour faire face aux ambitions nouvelles qui leur sont fixées et au besoin d'accompagnement accru des collectivités et des acteurs économiques les plus fragiles.

Il est rappelé à cet égard que le modèle de financement des agences de l'eau constitue un outil de péréquation unique en faveur du monde rural qui a montré son efficacité. Il s'avèrera décisif de le maintenir, voire de le conforter pour résorber l'ensemble des points noirs recensés en termes de sécurité d'alimentation en eau potable.

ⁱ A propos des comités de bassin

Les comités de bassin sont formés à 40 % d'élus des collectivités territoriales, à 20 % d'usagers non professionnels de l'eau (associations de protection de l'environnement, pêcheurs, consommateurs...) à 20% d'usagers professionnels (agriculteurs, industriels...) et à 20 % de représentants de l'Etat. Leurs membres sont nommés pour 6 ans. Les comités de bassin débattent des grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques.

Contact presse :

Agence de l'eau Rhin-Meuse - Florence CHAFFAROD / 06 72 79 28 67

florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr